Rapport d'activité 2022

Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine
1 Rue du Pradeau - 16 500 ESSE
Secrétariat : 05 86 84 05 28 - aurore.durousseau@siglv.fr

Table des matières

1. PRESENTATION DU SIGIV 3

1.1. Syndicat mIxte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) 3

1.2. Compétences 3

1.3. Comité syndical 4

1.4. Personnel administratif et technique 5

1.5. Moyens techniques 6

1.6. Ressources financières 6

2. BILAN DES ACTIVITES DU SIGIV EN 2022 7

2.1. Mission 1 : Elaboration et animation de projets de territoire 8

2.1.1. Animation et coordination du Contrat Territorial des bassins du Goire et de l'Issoire Amont et mise en œuvre du programme d'actions 8

2.1.2. Animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire 9

2.1.3. Expertise du SIGIV 11

2.2. Mission 2 : Administration générale et Ressources Humaines 12

2.2.1. Administration générale 12

2.2.2. Formation des agents 12

2.3. Mission 3 : Communication, information, échanges 12

2.3.1. Plaquettes de communication – cartes de visites 13

2.3.2. Conférence GEMAPI 13

2.3.3. Conception de polos 13

2.3.4. Articles de presse 13

2.3.5. Réseaux d'acteurs 20

2.4. Répartition du temps de travail 20

1. PRESENTATION DU SIGIV

1.1. Syndicat mlxte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV)

Le SIGIV est un syndicat mixte fermé créé en 2019 par arrêté préfectoral pour mettre en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques. Son périmètre s'étend dans la partie médiane du bassin de la Vienne dans les départements de la Charente et de la Haute-Vienne. Ses membres sont deux communautés de communes :

- la Communauté de communes de Charente Limousine,
- la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche.

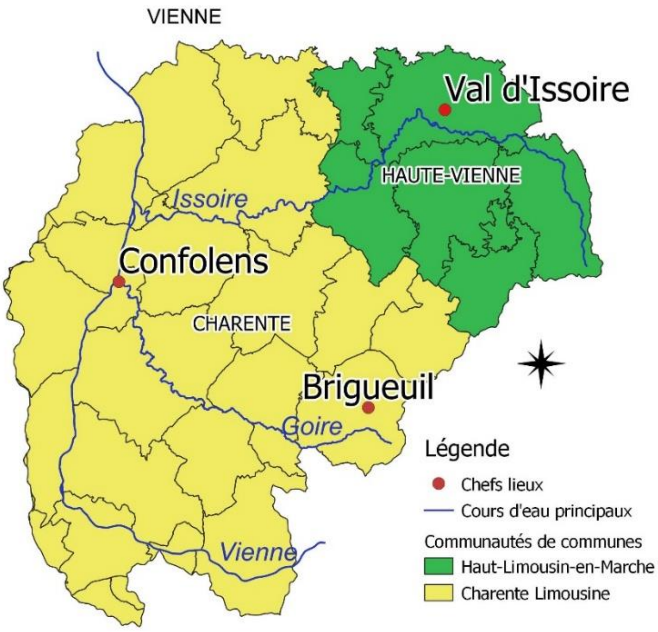

1.2. Compétences

Le syndicat a pour objet la conduite, l'animation et la coordination de projets (études, travaux, animation et communication...) en vue de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine.

Le Syndicat mixte exerce deux compétences à la carte :

Compétence n°1 : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Au sein de son périmètre, le syndicat a la charge de la réalisation des études et l'exécution des travaux pour la compétence Gemapi telle que décrite dans les items suivantes 1,2,5,8 du L211-7 du Code de l'Environnement :
1) Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
2) Entretien, aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
5) Défense contre les inondations et contre la mer,
8) Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétence n°2 : Mise en valeur de l'environnement

Le Syndicat exerce la compétence de mise en valeur de l'environnement pour les membres y adhérant. Cette compétence est exercée exclusivement au sein du périmètre du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire.

Les missions inhérentes à l'exercice de ses compétences sont :
- l'animation de programme d'actions tels que les contrats territoriaux et les documents d'objectifs de site Natura 2000,
- la coordination d'actions collectives planifiées dans les programmes d'actions,
- la mise en œuvre d'études et de travaux dans le cadre de plans pluriannuels de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,
- la maîtrise foncière et la gestion de terrains stratégiques pour la gestion de l'eau,
- le suivi et l'évaluation des programmes d'actions,
- la mise en œuvre des actions visant à atteindre les objectifs et échéances des politiques publiques de l'eau définies au niveau européen, national ou de bassin,
- les opérations de dialogue territorial, de sensibilisation, de communication et de promotion auprès de tous types de publics concernant les différents programmes d'actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques portés par le syndicat.

1.3. Comité syndical

Le Comité syndical est l'assemblée délibérante du SIGIV. La gouvernance du comité syndical a été renouvelée à l'issue des élections municipales de juin 2020. Composée de 19 délégués titulaires désignés par les conseils communautaires, elle est organisée en deux collèges :

Compétences	Collectivités	Titulaires	Suppléants
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	CDC Charente Limousine	BRANTHOME Stéphane à compter du 15/09/2022	ROUSSEAU Joel
		BUISSON Jean-Claude jusqu'au 15/09/2022	ROUSSEAU Joel
		GERMANEAU Gilles	CRAEYMEERSCH Steven
		DE SOUSA DA SILVA Angélique	QUINTANE Eric
		LEBRAUD Virginie	PERILLAUD Monique
		GUINOT Jean-François	CHOPY Laurent
		BOUYAT Elodie	HILLY Benjamin
		DUVERGNE Jean-François	HILBERGER Teddy
		MOURGUES Gilbert	GIBBINGS Gilles
		SAVY Benoit	BOUTAUD Céline
		COURTIOUX DELAGE Mathieu	CHEVALIER David
		GAUDY Jean-François	ROUSSET Christian
	CDC Haut-Limousin-en-Marche	BARRIERE Jean-Paul	CROZATIER Alain
		DE LA SALLE Jacques	PERRIN Jean-François
		TRICHARD Robert	COINDEAU Yvette
		MICHELET Francis	BOURDIER DIDIER
Mise en valeur de l''environnement	CDC Charente Limousine	PINAUD Eric	PAPIN André
		FOURGEAUD Roland	GRANDCOLIN Joseph
		DUPIC Gérard	MARTINEAU Jacky
		DUPRE Jean-Noel	LEBRET Hubert

Le Comité syndical s'est réuni à 5 reprises en 2022. Le bureau syndical a été mobilisé à 5 occasions pour débattre de divers dossiers et préparer les comités syndicaux.
Les membres du bureau sont :
- Président : Benoît SAVY
- Vice-présidents : Virginie LEBRAUD, Jean-Paul BARRIERE, Jean-François DUVERGNE
- Membres : Roland FOURGEAUD, Gilbert MOURGUES, Éric PINAUD, Robert TRICHARD.

1.4. Personnel administratif et technique

Au 31 décembre 2022, le personnel du Syndicat est composé de 3 techniciens et d'une assistante administrative, comptable et ressources humaines à temps complet. Le 3ème technicien de rivière a été recruté au 1er Septembre 2022. Sous l'autorité du Président, le personnel a mis en œuvre les décisions du Comité syndical.

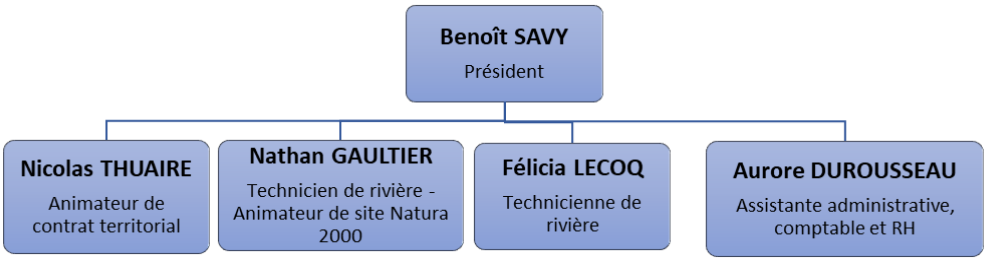

L'animateur du contrat territorial – Nicolas THUAIRE assure les missions suivantes :

- Gestion des affaires administratives générales (supervise les documents administratifs et budgétaires, rédaction des marchés publics)
- Coordination, pilotage animation et évaluation d'actions en faveur des milieux aquatiques sur :
  - le Contrat Territorial
  - Natura 2000
  - l'Expertise environnementale
  - la Prévention Inondation
- Assistance et conseils aux élus,
- Gestion de la structure et des moyens humains,

Le technicien de rivière et animateur de site Natura 2000 – Nathan GAULTIER assure les missions suivantes :

- Animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire
- Mise en œuvre des études, des travaux d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques mentionnés dans le contrat territorial.

La technicienne de rivière – Félicia LECOQ assure les missions suivantes :

- Mise en œuvre des études, des travaux d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques mentionnés dans le contrat territorial.
- Mettre en place des protocoles de suivi des milieux après restauration
- Participation à la rédaction de documents administratifs et techniques
- Sensibiliser, animer et informer les acteurs sur le contrat territorial

L'assistante administrative, comptable et Ressources Humaines – Aurore DUROUSSEAU assure les missions suivantes :

- Gestion administrative
- Gestion des marchés publics
- Gestion financière (préparation budgétaire, suivi de l'exécution budgétaire, demande de subventions)
- Gestion ressources humaines (paie, carrière agents, protection sociale et complémentaire)

1.5. Moyens techniques

Le siège administratif est situé dans des locaux loués à la Commune d'Esse. Le syndicat possède six ordinateurs dont deux portables comprenant des logiciels de bureautique et du mobilier de bureau. Les agents disposent d'une connexion internet, d'un appareil photographique, d'un GPS, de quatre téléphones fixes, de trois portables et d'une imprimante multifonction.

Afin d'assurer le déplacement des agents dans le cadre de ses missions, le SIGIV met à disposition un véhicule de service.

1.6. Ressources financières

Le compte administratif 2022 du SIGIV est caractérisé par des dépenses s'élevant à 180 961.82 € (32%) et des recettes culminant à 382 899.12 € soit 68%.

Compte administratif 2022

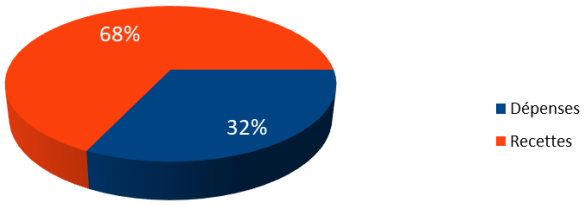

En raison de ces compétences, l'essentiel des dépenses et recettes est affecté à la section de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les frais de personnel (71%), les charges générales (13%) et enfin les autres charges (15%) et l'amortissement (1%)

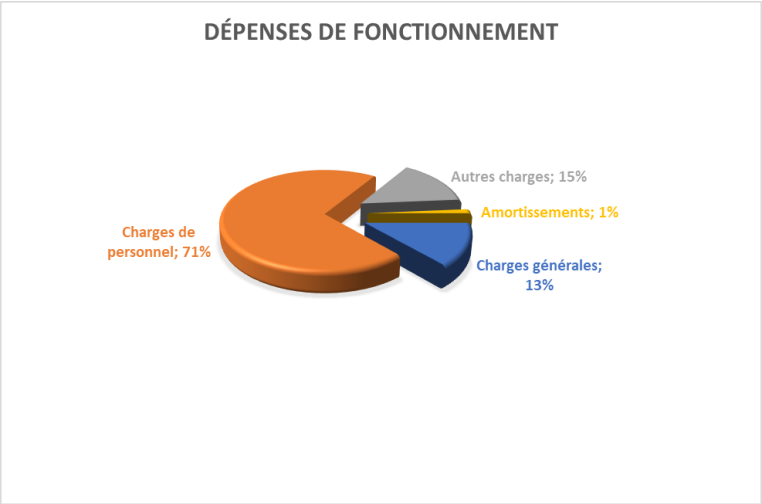

Les recettes de fonctionnement proviennent des cotisations des membres (60%) et de subventions des organismes publics tels que l'Agence de l'eau (15%), les communes pour l'arrachage de la Jussie (14%) ainsi que le programme Leader (9%). Enfin l'Etat participe à hauteur de 2% pour la compétence Natura 2000.

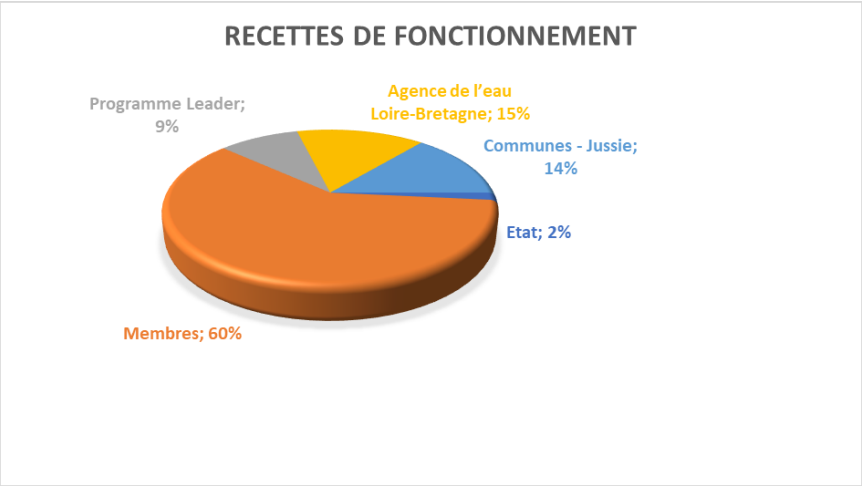

2. BILAN DES ACTIVITES DU SIGIV EN 2022

Les activités du personnel du SIGIV sont regroupées au sein de trois missions majeures :

- l'élaboration et l'animation de projets de territoire,
- l'administration générale,
- la communication et l'information.

2.1. Mission 1 : Elaboration et animation de projets de territoire

2.1.1. Animation et coordination du Contrat Territorial des bassins du Goire et de l'Issoire Amont et mise en œuvre du programme d'actions

Le programme d'actions est organisé en 9 thématiques de travail et 43 actions portées par 8 maîtres d'ouvrage. Le SIGIV assure le pilotage des actions, la coordination des maîtres d'ouvrage et la mise en œuvre des actions hydromorphologiques. De plus, le SIGIV assure l'animation générale du contrat comprenant notamment la gouvernance composée de plusieurs instances (comité de pilotage, comité technique,…). Un comité technique (COETCH) s'est tenu le 14 décembre 2022, avec une prévision d'un comité de pilotage (COPIL) en janvier 2023 afin de valider le bilan de l'année 2022 et dresser les perspectives de l'année 2023.

➢ Déclaration d'intérêt général

Le SIGIV a déposé un dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) pour la mise en œuvre du contrat territorial Goire et Issoire amont en février 2022 auprès des services des Directions départementales des territoires de la Charente et de la Haute-Vienne. L'arrêté inter-préfectoral d'approbation de la DIG a été obtenu en août 2022. Il autorise le SIGIV à pénétrer dans les propriétés privées pour mettre en œuvre les actions d'intérêt général du contrat territorial, à financer ces actions par des deniers publics sur la propriété privée sans demander de contribution aux propriétaires.

Par ailleurs, le SIGIV a mis en œuvre 12 actions sur les 17 actions arrêtées en COPIL le 8 décembre 2021 répartis en 5 thématiques de travail.

➢ Thématique études

En 2022, quatre études ont été engagées :

- ETUD01 : Étude d'aide à la décision sur les ouvrages hydrauliques. Le cahier des charges est en cours de rédaction. En raison de la complémentarité existante avec l'action REST04 (recharge granulométrique sur le Goire), il a été décidé de regrouper les deux actions lors de la consultation publique.
- ETUD05 : Renaturation de l'Issoire dans le bourg de Blond. Une concertation organisée conjointement entre le SIGIV et la commune de Blond a permis de recueillir l'adhésion à notre étude des riverains de l'Issoire dans le bourg de Blond afin de réaliser un état des lieux du cours d'eau le long des 400m urbanisés.
- ETUD06 : Inventaire des espèces exotiques envahissantes. Après la rédaction des pièces du marché public, une consultation a été engagée en décembre 2022 pour une attribution envisagée en février 2023.
- ETUD08 : Inventaire des zones humides. Le montage de l'action en collaboration avec Charente Eaux est finalisé. Le cahier des charges est en cours de rédaction avant un passage devant un comité technique. 3 syndicats de bassin ont mutualisé leur besoin sous l'égide de Charente eaux pour réaliser l'inventaire des zones humides. Une technicienne a été recrutée par Charente Eaux. L'étude débutera au cours du printemps 2023.

➢ Thématique restauration hydromorphologique

Quatre actions ont été engagées :

- L'action d'aménagement d'abreuvoirs et de franchissement de cours d'eau (REST01) a été regroupée avec l'action de mise en défends des berges (REST02). Elles ont fait l'objet de deux réunions publiques en collaboration avec les Chambres d'agriculture de la Charente et de la Haute-Vienne. Une consultation publique pour l'attribution du marché public eut lieu pendant l'été. Malheureusement,

ce dernier a été classé infructueux. La consultation sera relancée au début de l'année 2023.

- La recharge granulométrique (REST04) est structurée en deux parties : une étude de définition du besoin puis la réalisation des travaux. Le cahier des charges de l'étude a été validé en comité technique en octobre 2022. Une consultation publique unique sera engagée pour les actions ETUD01 et REST04 en raison de la superposition des périmètres d'études et des inter-relations entre les compartiments étudiés.
- L'effacement de plans d'eau (REST08) : l'action est ouverte auprès des propriétaires d'étangs mais aucune opportunité d'effacement ne s'est présentée au syndicat.

➢ Thématique assainissement non collectif

Une action d'information et de sensibilisation des propriétaires d'assainissement non collectif (ANC) a été réalisée. L'action a été organisée par le SIGIV avec la collaboration de la Communauté de communes de Charente Limousine, auprès de 24 participants sur environ 500 propriétaires non conformes invités à Saint-Maurice-des-Lions. La réunion avait pour but de présenter le bénéfice d'un ANC sur le milieu, les différentes filières existantes et les aides mobilisables. Une visite sur le terrain a permis de recueillir les témoignages de 2 propriétaires sur l'installation d'un ANC, les démarches administratives et l'entretien de leur équipement.

➢ Thématique étangs

Deux actions ont été réalisées :

- ETG01 : Informer les propriétaires d'étangs sur leurs responsabilités et la gestion de leurs plans d'eau. Le SIGIV a organisé une réunion publique par masse d'eau (Saint-Maurice-des-Lions et Nouic) avec la collaboration de l'EPTB Vienne et des services des DDT de la Charente et de la Haute-Vienne. 525 propriétaires ont été invités et 80 d'entre eux ont participé aux échanges.
- ETG02 : Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leur plan d'eau. Une assistance technique a été proposée à un propriétaire sur la commune de Val d'Issoire.

➢ Thématique animation

L'action piloter, coordonner, animer et suivre le contrat territorial et informer les publics a été réalisée. La cellule d'animation s'est étoffée avec l'arrivée d'une nouvelle agente au 1er septembre 2022. Le SIGIV a tenu un comité technique pour dresser le bilan de l'année 2022 et énoncer les perspectives 2023 de chaque maître d'ouvrage. Une feuille d'information "les Brèves" a été éditée pour favoriser le partage des expériences et communiquer sur l'état d'avancement des actions entre les maîtres d'ouvrage.

2.1.2. Animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire a été créé en août 2006. Il compte une superficie de 507 ha répartie sur 4 communes (Brillac, Esse, Confolens et Lessac). Le site est classé en zone Natura 2000 au titre des directives européennes « Habitats, faune, flore » et « Oiseaux ». En effet, 7 habitats naturels et 8 espèces d'intérêt communautaire y sont présents.

La présidence du Site Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire est assurée par le SIGIV depuis avril 2020 pour une durée de 3 ans, par le biais d'une convention cadre signée avec les services de l'Etat. Pour répondre aux enjeux présents sur ce site, à savoir la préservation, la protection et la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, un document d'objectif (DOCOB) planifie les actions de gestion du site Natura 2000. Celui a fait l'objet d'une actualisation

Le 19 Mai 2022, un comité de pilotage a eu lieu à Esse afin de présenter le bilan de l'année 2021-2022 et les perspectives d'actions pour 2022-2023.

Bilan de l'année 2021-2022 :

- Actualisation du DOCOB puis validation par le comité de Pilotage. Ce travail s'est appuyé sur les données environnementales et sur l'évolution des données socio-économiques. Le programme d'actions a été mis à jour sans modifications substantielles par rapport au précédent (objectifs quantitatifs revus à la baisse et modification des libellés des actions).
- Accompagnement technique des porteurs de projets pour que ces derniers prennent en considération la biodiversité dans la conception et la mise en œuvre de leur projet.

Bilan des actions menées en 2022 :

- Animation, sensibilisation et information des publics :

- Intervention auprès des conseils municipaux des 4 communes (Confolens, Brillac, Esse et Lessac) entre mai 2022 et septembre 2022. Ainsi, une présentation du site Natura 2000 a été effectuée, suivi d'une information sur les enjeux et outils de gestion pour conclure sur la présentation des missions d'animation du SIGIV.
- Animation auprès des scolaires :
    - Rallye Nature ou jeu de piste : parcours éducatif permettant la découverte de la zone Natura 2000 de la Vallée de l'Issoire, par le biais de recherche de photographies sur des boucles définis en utilisant la lecture de cartes. Cette animation s'est déroulée avec l'école primaire de Confolens en Juin 2022 et l'école primaire de Lessac en Juillet 2022. 40 élèves ont pu obtenir un diplôme apprenti naturaliste.
    - Découvrir la nature par les 5 sens : l'animation est une petite randonnée rythmée par la recherche de deux images (feuille et espèce) situées à proximité de l'essence recherchée. Chaque groupe d'élèves a prélevé une feuille afin de réaliser un herbier. Cette animation s'est déroulée avec les écoles maternelles de Confolens (Chantefleur et Clairefontaine) en octobre 2022. Les élèves sont repartis avec un coloriage chacun. Environ 40 enfants ont participé à cette animation.
    - Animation grand public lors de la Journée du Patrimoine le 18 Septembre 2022 organisée par le Pays d'Art et d'Histoire de la Communauté de communes de Charente Limousine sur le paysage et le patrimoine du village de Saint-Germain-de-Confolens. Une quarantaine de participants ont suivi les interventions.

- L'assistance technique aux porteurs de projets pour que ces derniers prennent en considération la biodiversité dans la conception et la mise en œuvre de leur projet : 9 projets ont été accompagnés au cours de l'année :

    - Mise en place de systèmes d'abreuvement pour les bovins (Commune d'Esse)
    - Création d'un système de répartition des eaux en prairie (Commune d'Esse)
    - Installation en maraîchage (Commune de Lessac)
    - Projet de construction d'un hangar agricole (Commune de Brillac)
    - Pose d'une armoire électrique (Commune de Brillac)
    - Les championnats d'Europe de Tir à l'arc (Commune de Lessac)
    - Organisation d'une manifestation historique (Commune d'Esse)
    - Assistance à la coupe d'un arbre (Commune de Brillac)
    - Organisation du Trail du Confolentais (Commune de Confolens)
    - La conception d'un parcours pédagogique de sensibilisation à l'environnement (Commune de Confolens),

- Elaboration d'un projet de site internet Natura 2000 de la Vallée de l'issoire

- Animation des instances de gouvernance de Natura 2000 avec l'organisation et la tenue du comité de pilotage,

- Suivi de l'étude biologique pluriannuelle de la dynamique de population du sonneur à ventre jaune dans la vallée de l'Issoire coordonnée par le GMHL et mise en œuvre par Charente Nature.

- Formation : l'agent a suivi une formation prise de poste Natura 2000

2.1.3. Expertise du SIGIV

Le SIGIV s'est impliqué dans trois études sur les milieux aquatiques :

➢ HYDROLOGIE, MILIEUX, USAGES, CLIMAT

Depuis le mois d'octobre 2022, l'EPTB Vienne a engagé une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat dont les objectifs sont de réaliser un diagnostic du fonctionnement des hydrosystèmes des bassins versant de la Vienne. Concrètement, les résultats permettront :

- d'améliorer les connaissances quantitatives sur la ressource en eau et ses usages,

- d'adapter ou de proposer des objectifs de gestion structurelle de la ressource en eau, notamment les débits de crise, d'étiage, biologique,….

- de fixer des objectifs et des indicateurs de gestion de crise en tenant compte des effets du changement climatique,

- de définir des volumes prélevables par unité de gestion.

Cette étude s'étend sur une durée de 2 ans et les syndicats de bassin de la Vienne notamment le SIGIV sont associés à chaque étape de sa mise en œuvre.

➢ PREVENTION DES INONDATIONS

Le SIGIV dispose de la compétence GEMAPI qui lui permet d'exercer des actions sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Pour cette dernière activité, le SIGIV finance une étude mutualisée avec la Communauté urbaine de Limoges et dont la maîtrise d'ouvrage est portée par l'EPTB Vienne pour définir les zones d'expansion des crues (ZEC) , recenser les ouvrages permettant de réduire le risque inondation et proposer un programme d'actions de préservation et restauration des ZEC. Cette étude a débuté en septembre 2022 et s'exécute sur une durée de 10 mois. Un bureau d'étude a été retenu pour réaliser ce travail.

➢ SAINT-MAURICE-DES-LIONS

Dans le cadre de son expertise sur les milieux aquatiques, le SIGIV a été sollicité par les services de la DDT de la Charente pour réaliser une étude hydraulique du fonctionnement d'un cours d'eau de tête de bassin versant afin de connaître le gabarit théorique du lit mineur qui a été altéré par des travaux hydrauliques. Le SIGIV a réalisé les levés topographiques. Dans un second temps, il proposera un dimensionnement du gabarit du lit mineur pour améliorer le fonctionnement du cours d'eau.

➢ PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INNONDATIONS VIENNE /CLAIN

L'EPTB Vienne a animé un programme d'actions de prévention des inondations sur le périmètre aval de la Vienne et du Clain de 2016 à 2022. Cet outil contractuel entre Etat et collectivités permet de développer une démarche globale, transversale et coordonnée de réduction du risque d'inondation et d'apporter des financements prioritaires pour la réalisation des opérations inscrites. Le second semestre 2022 a été consacré au renouvellement de cet outil de prévention pour la période 2023-2029 dont le périmètre a été étendu au

territoire du SIGIV. Le SIGIV s'est investi dans la construction du futur programme d'actions en proposant de sensibiliser les publics à l'aléa inondation avec le Pays d'Art et d'Histoire de la Communauté de communes de Charente Limousine. Un comité technique animé par l'EPTB Vienne en décembre a validé l'intégralité du programme d'actions impliquant 8 porteurs de projet et 37 actions pour un montant de 6,4 millions d'Euro sur 6 ans.

2.2. Mission 2 : Administration générale et Ressources Humaines

Dans ce contexte de montée en puissance de l'activité syndicale par la mise en place du contrat territorial depuis 2021 et de l'animation du site Natura 2000, les moyens techniques, humains et logistiques du SIGIV se structurent et se développent pour répondre à ces nouvelles missions.

Les ressources humaines se sont structurées par le recrutement d'un troisième technicien.

2.2.1. Administration générale

De nouveaux outils de gestion des dossiers ont été déployés comme l'agenda partagé. Les ressources humaines ont été organisées pour la gestion des carrières, les formations, la couverture sociale, les congés des agents,…
En parallèle, le SIGIV a développé ses partenariats auprès de Charente Eaux avec un outil de cartographie des hydrosystèmes (OCARHY) mais aussi auprès du Centre de gestion de la Charente pour adhérer à la complémentaire santé et prévoyance, la médiation préalable, convention de service recrutement remplacement renfort, convention archivage
En complément de la structuration interne des moyens du SIGIV, les activités de l'administration générale concernent aussi bien :
- la préparation, l'organisation et la tenue des diverses réunions et notamment les comités syndicaux,
- la gestion budgétaire et comptable,
- la gestion des subventions,
- le suivi de la carrière du personnel, paie, protection sociale complémentaire
- la rédaction des comptes-rendus,
- la gestion des courriers,
- les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

2.2.2. Formation des agents

Tous les agents du syndicat ont suivi des formations au cours de l'année 2022 :
- Formation d'intégration catégorie B pour un agent représentant 60 heures de formation.
- Formation d'intégration catégorie C pour un agent représentant 30 heures de formation.
- Formation de professionnalisation tout au long de la carrière via le CNFPT : 4 agents, 108 heures de formation
- Formation de professionnalisation de prise de poste à responsabilité via le CNFPT : 1 agent, 18 heures de formation
- Formation via l'OFB : 1 agent, 18 heures de formation
- Formation de logiciels métiers : 4 agents, 30 heures de formation

2.3. Mission 3 : Communication, information, échanges

L'information est un vecteur de diffusion incontournable pour faire évoluer la culture locale environnementale.

2.3.1. Plaquettes de communication – cartes de visites

En 2022, le syndicat a produit des plaquettes de communication afin de communiquer sur nos compétences, nos missions, notre fonctionnement mais aussi sur le contrat territorial et le site Natura 2000-Vallée de l'Issoire. Des cartes de visites pour le nouvel agent ont été imprimées.

2.3.2. Conférence GEMAPI

La Communauté de communes de Charente-Limousine a organisé la 5ème conférence annuelle GEMAPI le 7 Décembre 2022. Ainsi le SIGIV a présenté le bilan 2022 et les perspectives 2023. Une convention d'objectifs a été proposée pour l'année 2023.

2.3.3. Conception de polos

Afin d'être visible et identifié sur le terrain, des vestes et polos floqués au nom du syndicat ont été commandés en fin d'année 2022, et seront distribués aux agents et élus. La réception est prévue début 2023.

2.3.4. Articles de presse

Plusieurs articles de presse sont parus pour cette année 2022 :

- Réunion publique pour les abreuvoirs à destination des agriculteurs
- Animation scolaire
- Recrutement nouvel agent
- Réunion publique à destination des propriétaires d'étangs
- Réunion sur l'assainissement non collectif

SAULGOND

Des réunions à destination des agriculteurs

Améliorer la qualité de l'eau, préserver les zones humides, consolider les berges, éviter le transport de l'eau afin d'utiliser la ressource locale, la valoriser et la préserver, etc. sont les objectifs que le Sigiv (Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne) en Charente limousine s'applique à mettre en place auprès des agriculteurs, principalement éleveurs ovins et bovins viande.

« Le contrat territorial des milieux aquatiques Goire et Issoire amont qui a été signé pour cinq ans, permet d'obtenir des subventions de la Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Département à hauteur de 80 % pour l'installation en bordure de rivière, d'abreuvoirs solaires

Un abreuvoir gravitaire. Repro CL

ou gravitaires et faire des aménagements d'accès aux berges pour éviter le piétinement du bétail dans le cours d'eau », expliquent Nicolas Thuaire, technicien animateur de rivière et Jean-François Duvergne, vice-président du Sigiv.

Pour expliquer comment arriver à améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement des cours d'eau, et impulser la dynamique de ces actions, deux réunions publiques d'information (1) destinées aux agriculteurs seront animées par les techniciens de rivière du Sigiv, l'une à Saulgond pour le bassin Goire, la seconde à Bussière-Boffy - commune de Val-d'Issoire (87) - pour le bassin Issoire. La Chambre d'agriculture et le Civam de Charente limousine ont été conviés à participer à ces réunions.

« Nous attendons un retour de ces réunions afin de recenser les besoins des exploitants et établir un calendrier en respectant la réglementation nous contraignant à n'intervenir sur ces actions que durant le mois d'octobre », précise Nicolas Thuaire.

(1) Saulgond, mercredi 22 juin à 18h30 à la salle des fêtes ; Bussière-Boffy (Val-d'Issoire), jeudi 23 juin à 18h30 à la salle communale

CL 20 05 22

Une nouvelle technicienne médiatrice de rivière

Président et vice-présidents du Sigiv avec à droite Félicia Lecoq, technicienne de rivière. Photo CL

Après avoir obtenu une licence professionnelle « Usages et qualité des eaux » à Poitiers et effectué une formation technique à Vic-en-Bigorre (66), Félicia Lecoq a rejoint le 1er septembre le Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne (Sigiv) en Charente limousine. Vingt candidatures avaient été déposées pour ce poste et c'est celle de Félicia Lecoq, une Nantaise, qui a été retenue par la commission recrutement du Sigiv, dont les bureaux sont installés à Esse. Ce recrutement s'inscrit dans le cadre du CTMA (Contrat territorial pour la gestion des milieux aquatiques) signé en mars 2021 pour une durée de six ans, pour un montant de 7,1 millions d'euros financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Europe, la Région, le Département.

Ce contrat prévoit 43 actions pour la restauration des milieux aquatiques dont une quinzaine d'actions seront portées par le Sigiv : études complémentaires sur les cours d'eau (aménagement d'ouvrages hydrauliques, aménagement ou effacement de plans d'eau, espèces envahissantes, localisation zones humides) ; restauration des cours d'eau (arasement ouvrages hydrauliques, défense des berges, points d'abreuvement et de franchissement, effacement de plans d'eau, gérer la jussie) ; zones humides (les acquérir et les gérer) ; plans d'eau (sensibilisation des propriétaires d'étangs et accompagnement technique de ceux souhaitant effacer leurs plans d'eau) ; assainissement non collectif (information et sensibilisation des publics).

Félicia Lecoq, embauchée à temps plein, vient ainsi renforcer et finaliser l'équipe de techniciens médiateurs de rivière : Nicolas Thuaire (depuis 2014), Nathan Gaultier (depuis novembre 2021 pour des actions sur le CTMA et le site Natura 2000). La secrétaire comptable, Aurore Durousseau, est passée sur un emploi à temps plein depuis un an. Un travail d'équipe pour des actions à mener pour la reconquête des milieux aquatiques sur le Goire et l'Issoire et mener à bien les objectifs de ce CTMA.

VAL D'ISSOIRE ■ Réunion d'information à destination des agriculteurs. Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) organise une réunion publique jeudi 23 juin à 18 h 30, à la salle des fêtes de Bussière-Boffy, 14, rue de la Chapelle Saint-Jean à Val d'Issoire.

AMÉNAGEMENT. Une solution d'abreuvoir ovin qui sera proposée aux éleveurs.

Les éleveurs situés dans le bassin-versant de l'Issoire sont invités à y participer. Les dispositifs d'abreuvement et de mise en défens des berges leurs seront présentés dans le cadre du contrat territorial Goire et Issoire amont.

Ce dispositif concourt à améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques et à soutenir l'activité agricole. Ces équipements sont pris en charge par le SIGIV avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Contact : SIGIV, tél. 05.86.84.05.28, 1, rue du Pradeau – 16.500 Esse. ■

La zone Natura 2000 expliquée aux scolaires de Lessac

Photo CL.

Avant de partir en vacances, des élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Lessac du Sivos Boreall (Brillac, Oradour-Fanais, Esse, Abzac, Lessac, Lesterps) ont passé la journée sur à Saint-Germain-de-Confolens. Trente élèves et sept accompagnateurs ont fait un pique-nique sur l'aire des bords de Vienne avant de rencontrer Nathan Gaultier, technicien médiateur de rivière au Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne (Sigiv) en Charente limousine et plus particulièrement en charge de l'animation du site Natura 2000 dans la vallée de l'Issoire. Un jeu de piste devait conduire les scolaires répartis en six équipes, dotées de cartes pour se repérer, à retrouver des images représentant des espèces végétales ou animales protégées, habitats, etc. Une façon ludique de mieux comprendre avec des scolaires, ce qu'est un site Natura 2000.

VAL D'ISSOIRE ■ Le contrat territorial milieux aquatiques expliqué aux agriculteurs

Comment mieux gérer l'éau ?

Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne (SIGIV) a tenu, à Bussière-Boffy, une réunion d'information, à l'intention des agriculteurs, sur le thème de la préservation du patrimoine aquatique.

RÉUNION. Nicolas Thuaire, pendant sa conférence sur une meilleure gestion de l'eau en direction des agriculteurs.

Devant une quinzaine de personnes, Nicolas Thuaire, animateur contrat territorial du syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne, situé à Esse dans la Vienne, a animé, jeudi 23 juin à 18 h 30, une réunion d'information.

Cette réunion avait pour but de faire connaître au monde agricole le contrat territorial milieux aquatiques, afin de le sensibiliser à la préservation de ces zones et à la prévention des inondations.

Il a également rappelé que le syndicat, était également engagé dans l'animation des sites Natura 2000. Il s'agit de sites classés par l'Europe et la France, en raison de la richesse de leur flore et de leur faune.

Ce syndicat accompagne les porteurs de projets dans la prise en compte de l'environnement.

Le contrat territorial est un outil de gestion, en partenariat et il est multithématiques. Il est maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des actions de restauration de ces milieux. Il est financé par l'Agence de l'eau, la région, le département de la Charente, la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, l'État et l'Europe.

La compétence de ce syndicat s'étend sur deux départements (75 % Vienne et 25 % Haute-Vienne).

Dans notre département, le bassin « Vienne médiane » va d'Est en Ouest des Monts de Blond à Confolens et du Nord au Sud d'Oradour-Fanais à Chabanais.

En direction des agriculteurs

Nicolas Thuaire a présenté les actions qui touchent les agriculteurs, comme la mise en place d'abreuvoirs qui évitent le piétinement des berges par les animaux et limitent les matières fécales et les sédiments dans les cours d'eau.

La chambre d'agriculture, en la personne de Danièle Barrataud, a évoqué, de son côté, ses actions : diagnostic des exploitations dans leurs pratiques et les évolutions possibles en vue d'un emploi plus vertueux de l'eau et de l'environnement, ainsi que dans l'alimentation en eau de l'exploitation et de l'abreuvement du bétail.

Un dispositif sera mis en place par l'Europe sur la période 2023/2027 afin de financer la préservation des milieux agro-environnementaux.

Le SIGIV travaille aussi en collaboration avec le conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine, qui lui, fait l'acquisition de zones humides. ■

■ Le contrat territorial, c'est quoi ?

Quelles sont les actions du contrat territorial milieux aquatiques ? Ce contrat d'amélioration de la qualité de l'eau a une durée de 2 fois 3 ans. Il comprend quarante-trois actions, avec un budget 7,1 millions d'euros sur la période 2021/2026. Les thématiques sont les suivantes : la restauration des milieux naturels, l'agriculture, la prévention des inondations, les zones humides, l'assainissement non collectif, la ressource quantitative en eau, les études complémentaires, l'animation commune du contrat, les étangs, le plan bocager et la replantation des haies. Le SIGIV agit sur 750 km², 700 km de cours d'eau, 2.000 plans d'eau et 90 km² de zones humides. ■

NOUIC. SIGIV : réunion à destination des propriétaires d'étangs. Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) anime un contrat territorial multi-thématique et partenarial pour réduire les pressions sur les milieux aquatiques dans les bassins du Goire et de l'Issoire amont sur la période 2021-2026. Ce contrat prévoit 43 actions, pour une durée de 6 ans et un montant de 7,1 millions d'euros financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Europe, la Région et le Département.

La thématique « étang » est concernée par la mise en œuvre de plusieurs actions dont l'une d'elles vise à informer les propriétaires de plans d'eau sur la gestion de leur étang et les responsabilités inhérentes.

Les propriétaires d'étangs du bassin de l'Issoire amont sont invités à participer à une réunion d'information animée par le SIGIV, jeudi 13 octobre à 9 h 30, à la salle des fêtes de Nouic.

Esse : Deux réunions à destination des propriétaires d'étangs

Publié le 05/10/2022 13:43
Mis à jour le 05/10/2022 13:43

Les propriétaires d'étangs du bassin du Goire sont invités à participer à des réunions d'information animées par le Syndicat mixte des bassins du Goire de l'Issoire et de la Vienne (Sigiv) en Charente Limousine avec la présence de la Direction départementale des territoires de la Charente et l'Ets Public territorial du bassin de la Vienne : le mardi 11 octobre à 9h30 à la salle des fêtes de Saint-Maurice-des-Lions ; le jeudi 13 octobre à 9h30 à la salle des fêtes de Nouic à destination des propriétaires d'étangs du bassin de l'Issoire amont en présence des mêmes interlocuteurs. Le Sigiv anime un contrat territorial multithématique et partenarial pour réduire les pressions sur les milieux aquatiques dans les bassins du Goire et de l'Issoire amont sur la période 2021-2026. Ce contrat prévoit 43 actions, pour une durée de 6 ans et un montant de 7,1 millions d'euros financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Europe, la Région et le Département.

La thématique « étang » est concernée par la mise en œuvre de plusieurs actions dont l'une d'elles vise à informer les propriétaires de plans d'eau sur la gestion de leur ét[illegible] les responsabilités inhérentes.

CHABRAC : UNE RÉUNION POUR S'INFORMER SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Un des systèmes utilisés en assainissement non collectif.
Photo CL

publié le 2 décembre 2022 à 23h32.

0

Dans le cadre du contrat territorial sur les milieux aquatiques, le...
Dans le cadre du contrat territorial sur les milieux aquatiques, le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne (SIGIV) en Charente Limousine organise une réunion publique à destination des propriétaires d'assainissement non collectif. Cette réunion d'information en deux temps est organisée en collaboration avec le Service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes de Charente Limousine le mercredi 14 décembre à 9h30 à la salle des fêtes de Chabrac puis par un deuxième temps sur la commune de Saint-Maurice-des-Lions avec des retours d'expérience sur le terrain chez des propriétaires de 11h à 12h30.
Contact. Sigiv au 05 86 84 05 28.

2.3.5. Réseaux d'acteurs

Le SIGIV participe à plusieurs réseaux d'acteurs thématiques qui permettent d'échanger sur les connaissances, de diffuser les informations, de transmettre les expériences et des mises en relation :

- Réseau des plantes exotiques envahissantes coordonnés par Charente Eaux et l'EPTB de la Vienne,
- Réseau des gestionnaires des étangs coordonnés par l'EPTB de la Vienne,
- Réseau des techniciens de rivière coordonné par Charente Eaux et le CPIE Val de Gartempe,
- Réseau des animateurs de sites Natura 2000 animé par les services de la DDT de la Charente.

Ces réseaux se réunissent deux à trois fois par an pour dresser le bilan des actions réalisées par les syndicats de bassin au cours de l'année écoulée et diffuser l'actualité réglementaire et technique. Une journée technique est proposée aux membres une fois par an pour bénéficier du retour d'expériences d'une ou plusieurs collectivités dans la gestion des milieux aquatiques.

2.4. Répartition du temps de travail

Au cours de l'année 2022, le SIGIV s'est impliqué majoritairement dans la mission d'animation des projets de territoire touchant à la gestion des milieux aquatiques avec 60% du temps de travail des ETP

Missions	Temps consacré par mission
Mission 1 : Animation de projet	60%
Mission 2 : Administration générale	39%
Mission 3 : Communication	1%

Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine est financé par une cotisation des Communautés de communes membres et reçoit le soutien des partenaires suivants :

Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine
1 Rue du Pradeau - 16 500 ESSE
Secrétariat : 05 86 84 05 28 - aurore.durousseau@sigiv.fr